



# Guide de l'étudiant

## Le Crous et vous

Édition 2022



## Introduction

Le Crous et vous ..... 3

### • Bourses et aides

Demander une bourse ou des aides financières.....	4
Le Dossier social étudiant.....	8
Déterminer votre droit à la bourse et votre échelon.....	10
Le service social et l'aide spécifique ponctuelle.....	11
Être étudiant, combien ça coûte ?.....	12

### • Logement

Le logement en résidence universitaire.....	14
Caution, assurances et aides.....	18
Les types de logements et les tarifs.....	20
Les résidences et leur localisation.....	24
Les services en résidence.....	32

### • Restauration

Vos options pour manger sur les campus.....	34
---	----

### • Vie de campus et initiatives étudiantes

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC).....	36
Animations et découvertes.....	37
Jobs étudiants et services civiques.....	38
Les adresses des Crous.....	39

Ce guide est édité par :

**Le Centre régional  
des œuvres universitaires  
et scolaires (Crous) de Lyon**  
59, rue de la Madeleine  
69007 Lyon  
Tél. 04 72 80 17 70  
[www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr)

**Directeur de la publication :**  
Christian Chazal

**Responsable de la rédaction :**  
Alicia Treppoz-Vielle

**Crédits photos :**  
Vincent Moncorgé, Frédéric Chillet,  
Antoine Mutin, DR

**Conception graphique et réalisation :**  
In Medias Res

# INTRODUCTION

## Le Crous et vous

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Lyon est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

**Son rôle?** Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants et des élèves du supérieur dans les départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain.

## Ses missions concernent tous les services de la vie étudiante :

- \* **Les aides financières**
  - Bourses sur critères sociaux.
  - Aides financières spécifiques.
- \* **L'accompagnement social**
  - Accueil, écoute, aide psychosociale.
  - Prévention contre le décrochage et l'isolement.
- \* **Le logement étudiant**
  - Une offre de qualité à prix social.
  - Aide au logement et à la caution locative.
- \* **La restauration universitaire**
  - Des repas équilibrés à petit prix.
  - De nombreux lieux de restauration sur les campus.
- \* **L'emploi étudiant**
  - Jobaviz.fr, un site dédié à l'emploi des étudiants.
  - Emplois étudiants dans les Crous.
- \* **La vie de campus**
  - Soutien aux initiatives étudiantes.
  - Organisation de concours et d'actions culturelles.
  - Animations pour favoriser l'échange et la convivialité.

Le Crous de Lyon couvre les départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

### CROUS DE LYON

Regardez les conditions d'accueil sur [www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr) avant de vous déplacer.  
59, rue de la Madeleine - 69007 Lyon  
Tél. : 04 72 80 17 70 (accueil administratif)  
Tél. : 04 13 38 40 01 (Dossier Social Étudiant)

### Antenne de Saint-Étienne

11, rue Tréfilerie - 42000 Saint-Etienne  
Tél. : 04 77 81 85 50  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

 Retrouvez le Crous de Lyon sur :  
[www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr)



[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) est

le portail unique pour faire toutes vos démarches et accéder aux services du Crous : demander une bourse, chercher un logement, payer son loyer, prendre un rendez-vous, s'inscrire à un concours culturel...





Le Crous de Lyon gère les 50 000 bourses attribuées par l'État dans l'académie de Lyon. Découvrez ces aides financières destinées à faciliter votre quotidien et leurs conditions d'attribution.

## DEMANDER UNE BOURSE OU DES AIDES FINANCIÈRES

1

### Les bourses sur critères sociaux

Les Crous gèrent les demandes de bourses sur critères sociaux pour les étudiants inscrits dans un établissement qui dépend du :

- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation
- Ministère de l'Économie et des finances et de la relance (École des Mines)
- Réseau Grande École du numérique



#### Conditions pour en bénéficier :

- \* Être inscrit en formation initiale et suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation privée habilitée à recevoir des boursiers.
- \* Être âgé de moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse. Les étudiants en situation de handicap, les personnes ayant effectué un volontariat civil ou dans les armées, ou celles ayant élevé un enfant bénéficient d'un recul de la limite d'âge.
- \* Être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un état membre de l'Union européenne (ou faisant partie de l'espace économique européen), pour les autres nationalités disposer d'un titre de séjour valide. Être domicilié en France depuis au moins deux ans. Le foyer fiscal auquel est rattaché l'étudiant (père, mère ou tuteur légal) doit aussi être situé en France depuis au moins deux ans.



Effectuez votre demande sur :

[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)





## **Vous êtes étudiant en formation sanitaire et sociale ? Attention !**

Les bourses d'études pour les formations sanitaires et sociales sont gérées par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

 Informez-vous auprès de votre établissement ou sur [jeunes.auvergnerhonealpes.fr](http://jeunes.auvergnerhonealpes.fr)

**2**

## **L'aide à la mobilité Parcoursup**

Cette aide forfaitaire de 500€ est accessible aux futurs étudiants qui bénéficient d'une bourse de lycée en 2021-2022 et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence.

### **Conditions pour en bénéficier :**

- \* Être bénéficiaire d'une bourse de lycée 2021-2022.
- \* Être inscrit sur Parcoursup et avoir confirmé au moins un vœu en dehors de son académie de résidence.
- \* Avoir accepté définitivement une proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) pour un vœu confirmé hors de son académie de résidence.



Faites votre demande sur :

[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)





3

## L'aide au mérite

L'aide au mérite est attribuée automatiquement en complément de la bourse sur critères sociaux aux bacheliers boursiers ayant obtenu une mention « **Très bien** ».

► **Vous n'avez pas de demande particulière à faire.**

4

## L'allocation annuelle

Votre situation personnelle et familiale ne vous permet pas de remplir les critères exigés pour obtenir une bourse sur critères sociaux ? Vous pouvez obtenir une aide équivalente si vous êtes en :

- situation d'autonomie avérée pour les étudiants qui ne bénéficient plus du soutien matériel de leurs parents,
- ou en rupture familiale, un rdv avec un assistant de service social sera nécessaire pour faire une évaluation sociale de votre situation,
- ou en reprise d'études au-delà de 28 ans,
- ou avoir été/être élevé par un membre de votre famille sans décision judiciaire.



Effectuez votre demande sur :

[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

5

## Les autres aides pour accompagner vos études

### • Les aides des collectivités locales

Les Régions, Départements ou Villes accordent aussi des aides financières aux étudiants.

- ▶ Informez-vous directement auprès de votre collectivité de résidence pour connaître les calendriers et les démarches à effectuer.

### • Le prêt bancaire garanti par l'État

D'un montant maximal de 20 000 €, ce prêt est ouvert à tous les étudiants, sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers.

- ▶ Renseignez-vous auprès de l'un des établissements partenaires : la Société Générale, le Crédit Mutuel, le CIC, les Banques Populaires, les Caisses d'épargne, le Crédit agricole, la Banque postale et la BFCIO.





## Un doute avant votre demande ?

 Faites une simulation de vos droits sur : [simulateur.lescrous.fr](http://simulateur.lescrous.fr)

## Une question ?

 Utilisez le formulaire sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)  
rubrique assistance

**Le Dossier social étudiant (DSE) est le dossier que vous devez remplir pour demander une bourse et un logement en résidence universitaire. Il se remplit en ligne, chaque année. Mode d'emploi.**

# VOTRE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

Pour faire une demande, n'attendez pas d'avoir choisi vos études ou reçu les résultats de vos examens.

Pour bénéficier d'une bourse ou d'un logement à la rentrée, remplissez votre dossier dès le **20 janvier** et jusqu'au **15 mai 2022**.

 Plus d'infos sur : [www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr)

## Attention !

- \* Pièces nécessaires :
  - Avis d'imposition 2021 de vos parents
  - N° INE
  - RIB à votre nom.
- \* Saisissez une adresse e-mail valide et que vous consultez régulièrement.
- \* Pensez à vérifier vos courriers indésirables.
- \* Seuls les dossiers complets peuvent être étudiés.
- \* Vérifiez que vous avez bien tout renvoyé.



**1**

## Connectez-vous à [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

### Attention !

- \* Indiquez l'académie où vous êtes scolarisé en 2021-2022, quels que soient vos vœux d'études pour l'année prochaine.
- \* Cochez la case « Demande de logement » si vous souhaitez avoir accès aux logements en résidences universitaires.
- \* Allez bien jusqu'au dernier écran et cliquez sur « Enregistrer » pour que votre demande soit validée.

**2**

## Choisissez un mot de passe

Lors de votre 1<sup>re</sup> connexion et lorsque vous créez votre profil, vous devez choisir un mot de passe. Notez-le bien, comme votre numéro de dossier. Il vous sera nécessaire pour suivre votre dossier en ligne !

**3**

## Joignez les pièces complémentaires

Une fois votre dossier saisi et enregistré, vous recevez un **e-mail de confirmation**. Le Crous peut vous demander des documents complémentaires par mail.

Si vous avez des pièces justificatives complémentaires à fournir pour compléter votre Dossier social étudiant, vous avez 8 jours pour les envoyer.

**4**

## Recevez la notification conditionnelle

Le Crous vous envoie par mail une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse. Il s'agit de votre notification conditionnelle de bourse. Vous devez obligatoirement la présenter à votre établissement lors de votre inscription.

**5**

## Recevez la notification définitive

De **juin à octobre** : votre établissement d'enseignement supérieur confirme au Crous votre inscription. Le Crous vous envoie alors une notification définitive d'obtention de bourse.

**6**

Le paiement anticipé de la mensualité de septembre interviendra fin août pour tous les étudiants dont le Dossier social étudiant et l'inscription dans leur établissement ont été finalisés **avant le 25 août**. Les mises en paiement sont ensuite effectuées le 5 de chaque mois à partir d'octobre (Il faut compter jusqu'à **une semaine** pour que l'argent arrive sur votre compte bancaire).



# DÉTERMINER VOTRE DROIT À LA BOURSE ET VOTRE ÉCHELON



## Trois critères sont retenus :



### Les revenus de la famille

Lorsque vous effectuez une demande de bourse pour l'année universitaire 2022-2023, vous devez prendre en compte le revenu global brut 2020 figurant sur l'avis fiscal 2021 de vos parents.



### Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille

- \* frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille ET étudiant dans l'enseignement supérieur : 4 points de charge.
- \* frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille : 2 points de charge.



### L'éloignement du lieu d'études

Selon la distance qui sépare votre domicile de l'établissement dans lequel vous vous êtes inscrit pour la rentrée universitaire :

- \* de 30 à 249 km : 1 point de charge.
- \* 250 km et plus : 2 points de charge.



**Vous pouvez estimer votre droit à bourse sur critères sociaux :**

**[simulateur.lescrous.fr](http://simulateur.lescrous.fr)**

## Exemple

Un couple marié avec deux enfants qui vit à Nice.

Revenu brut global 2020 :

35 200 €

- un enfant étudiant en BTS
- un enfant entrant en L1 à Lyon

Pour l'enfant en BTS :

4 points de charge

Pour la distance Nice-Lyon :

2 points de charge

Soit 6 points de charge.

Pour le revenu, vous devez choisir le nombre inférieur le plus proche du revenu de la famille.

L'enfant qui entre en L1 à Lyon bénéficiera d'une bourse échelon 2.

## Plafonds de ressources

ouvrant droit aux bourses pour l'année universitaire 2021-2022.

Échelons de bourse	0 bis	01	02	03	04	05	06	07
0	33 100 €	22 500 €	18 190 €	16 070 €	13 990 €	11 950 €	7 540 €	250 €
1	36 760 €	25 000 €	20 210 €	17 850 €	15 540 €	13 280 €	8 370 €	500 €
2	40 450 €	27 500 €	22 230 €	19 640 €	17 100 €	14 600 €	9 220 €	750 €
3	44 120 €	30 000 €	24 250 €	21 430 €	18 640 €	15 920 €	10 050 €	1000 €
4	47 800 €	32 500 €	26 270 €	23 210 €	20 200 €	17 250 €	10 880 €	1 250 €
5	51 480 €	35 010 €	28 300 €	25 000 €	21 760 €	18 580 €	11 730 €	1 500 €
6	55 150 €	37 510 €	30 320 €	26 770 €	23 310 €	19 910 €	12 570 €	1 750 €
7	58 830 €	40 010 €	32 340 €	28 560 €	24 860 €	21 240 €	13 410 €	2 000 €
8	62 510 €	42 510 €	34 360 €	30 350 €	26 420 €	22 560 €	14 240 €	2 250 €
9	66 180 €	45 000 €	36 380 €	32 130 €	27 970 €	23 890 €	15 080 €	2 500 €
10	69 860 €	47 510 €	38 400 €	33 920 €	29 520 €	25 220 €	15 910 €	2 750 €
11	73 540 €	50 010 €	40 410 €	35 710 €	31 090 €	26 540 €	16 750 €	3 000 €
12	77 210 €	52 500 €	42 430 €	37 490 €	32 630 €	27 870 €	17 590 €	3 250 €
13	80 890 €	55 000 €	44 450 €	39 280 €	34 180 €	29 200 €	18 420 €	3 500 €
14	84 560 €	57 520 €	46 480 €	41 050 €	35 750 €	30 530 €	19 270 €	3 750 €
15	88 250 €	60 010 €	48 500 €	42 840 €	37 300 €	31 860 €	20 110 €	4 000 €
16	91 920 €	62 510 €	50 520 €	44 630 €	38 840 €	33 190 €	20 940 €	4 250 €
17	95 610 €	65 010 €	52 540 €	46 410 €	40 400 €	34 510 €	21 780 €	4 500 €

## Montants annuels

Montants de la bourse sur critères sociaux pour l'année universitaire 2021-2022.

Échelon	0 bis	1	2	3	4	5	6	7
Taux annuel sur 10 mois	1 042 €	1 724 €	2 597 €	3 325 €	4 055 €	4 656 €	4 938 €	5 736 €

**La bourse sur critères sociaux est versée en 10 mensualités de septembre à juin.**



**Quelle que soit votre problématique, ne restez pas seul ou seule, contactez l'équipe du service social. Elle est disponible pour vous rencontrer sur votre campus ou dans les bureaux du Crous.**

## LE SERVICE SOCIAL ET L'AIDE SPÉCIFIQUE PONCTUELLE



Le service social du Crous reçoit tous les étudiants inscrits dans l'Ain, la Loire ou le Rhône pour :

- \* **Les accueillir et les écouter** en cas de difficultés : personnelle, familiale, psychologique, médicale, administrative, financière, etc.
- \* **Les accompagner dans leurs démarches** et dans la recherche de solutions, tout au long de leurs études.
- \* **Les informer** sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, logement, couverture sociale, job étudiant, problèmes administratifs, situations particulières...).
- \* **Les orienter** vers des partenaires extérieurs.
- \* **Les aider** à constituer leurs demandes d'aides financières.

Les assistants et assistantes de service social travaillent en liaison avec les services administratifs du Crous, des universités et d'autres organismes. Le secret professionnel est de rigueur : ils vous proposent un espace confidentiel de parole et d'écoute préalable à la recherche de solutions.



**Pour vous informer sur l'accompagnement social :**  
[www.crous-lyon.fr/action-sociale-sante/](http://www.crous-lyon.fr/action-sociale-sante/)

### L'aide spécifique ponctuelle

Vous rencontrez momentanément de graves difficultés ? Que vous soyez boursier ou non, vous pouvez bénéficier d'une aide spécifique ponctuelle destinée aux **étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur privé ou public de l'académie de Lyon**. Ce soutien, soumis à évaluation sociale, est attribué par une commission qui examine le dossier de l'étudiant.

- 👁️ Cette aide est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une aide spécifique annuelle, une aide à la mobilité internationale et une aide au mérite.

# ÊTRE ÉTUDIANT COMBIEN ÇA COÛTE?



**A titre indicatif, dans l'académie de Lyon, en fonction de ses charges, 615€ à 900€ sont nécessaires à un étudiant ou une étudiante qui ne vit pas avec sa famille.**

## Charges par mois :

- \* Logement (hors allocations logement APL/ALS) :
  - ◆ en résidence Crous : 197€ à 410€
  - ◆ en résidence privée : à partir de 470€
  - ◆ chez l'habitant : à partir de 300€
- \* Repas :  
20 déjeuners complets au Crous :  
66€ ou 20€ pour les boursiers
- \* Transport : abonnement mensuel étudiant  
De 10€ à 25€ selon les villes

## Autres frais à prévoir :

alimentation, charges locatives dans le privé (eau, électricité, internet), vêtements, frais médicaux, mutuelle santé, livres, matériel informatique, forfait téléphonie et loisirs.

## Le premier mois, attention ! Il faut compter en plus :

- \* Caution :
  - ◆ De 150€ à 250€ en résidence Crous
  - ◆ Un mois de loyer dans le privé
- \* Assurance locative : à partir de 50€
- \* Frais d'agence dans le privé
- \* Droits d'inscription pour les non-boursiers :  
de 170€ à 243€ (diplôme universitaire)  
et 92€ (CVEC).





**Le Crous de Lyon gère 44 résidences et propose près de 9 500 places d'hébergement à Lyon, Villeurbanne, Saint-Priest, Bourg-en-Bresse, Saint-Étienne et Roanne.**



## LE LOGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE, MODE D'EMPLOI EN 3 ÉTAPES



### Attention !

- \* **La demande de logement étudiant à Lyon est bien supérieure à l'offre. Le Crous reçoit en moyenne quatre demandes pour un logement. N'attendez pas la rentrée pour chercher une offre de logement alternative.**
- \* Pour pouvoir être éligible à un logement Crous votre Dossier social étudiant doit impérativement être complet et validé avant le 15 mai.
- \* Des logements se libèrent au fil de l'année et redeviennent donc disponibles. Il est ainsi possible de faire une demande tout au long de l'année dès octobre.



Pour toute question sur le logement :  
**[www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr)**



1

## La demande de logement (de janvier à mai)

- \* **Entre le 20 janvier et le 15 mai 2022.** Dans votre Dossier social étudiant, cochez la case « **demande de logement** ».
- \* **À partir de mi-mai vous recevrez une alerte par mail** vous invitant à aller sur **trouverunlogement.lescrous.fr** pour faire un choix de logement.



Vous pouvez faire :

- \* 4 vœux de logement modifiables jusqu'au 10 juin
- \* plusieurs demandes dans une même résidence s'il y a plusieurs types de logement

Si vous suivez une formation sanitaire et sociale et même si le Crous ne gère pas votre bourse, vous pouvez faire une demande de logement en complétant un Dossier social étudiant avant le 15 mai.

**Diversifiez vos vœux : ne sélectionnez pas que des résidences « très demandées », c'est-à-dire où il y a peu de places disponibles.**

2

## L'attribution d'un logement en phase initiale (à partir du 14 juin)

Les attributions se font à partir d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que les dossiers de bourses (revenus de la famille, nombre de frères et sœurs, distance domicile/lieu d'études).

- \* vous êtes informé de la décision par SMS ou e-mail. Pensez à vérifier votre dossier « indésirables ».
- \* vous disposez de 48h pour confirmer en ligne votre réservation en payant 100€ d'avance sur redevance (en ligne par carte bancaire).
- \* si aucun logement ne vous est attribué, vous pouvez modifier vos vœux sur [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr) chaque semaine jusqu'au 3 juillet.
- \* si vous refusez un logement correspondant à l'un de vos vœux, aucune autre proposition ne vous sera faite.

### Attention !

En raison de la pénurie de logements étudiants à Lyon, les boursiers échelons élevés sont prioritaires.

### Bon à savoir !

Acceptez le logement qui vous est proposé. Si vous changez d'avis, vous avez jusqu'au 31 août pour l'annuler et être remboursé des 100€ d'avance.





3



## L'attribution d'un logement en phase complémentaire (juillet-septembre)

### \* À partir du mois de juillet

Tous les étudiants (boursiers ou non) peuvent consulter les offres de logements restant disponibles.

Si vous n'avez pas obtenu de logement en phase d'affectation initiale, vous pouvez faire une nouvelle demande. Les échelons élevés restent prioritaires.



## Des logements tout au long de l'année (octobre-mars)

Il est possible de faire une demande de logement Crous toute l'année : des étudiants quittent leur logement régulièrement, ceux-ci sont remis en ligne sur [trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr)

Vous pouvez réserver à tout moment un logement en résidence Crous ou demander un hébergement temporaire si vous effectuez un stage ou une mobilité dans une autre région.

Les étudiants boursiers et non-boursiers doivent faire leur demande en ligne.

Les étudiants boursiers restent prioritaires.



## Lokaviz, se loger chez un particulier

Lokaviz est une plateforme qui propose des offres de logement vérifiées pour les étudiants chez les particuliers.

- \* logements indépendants ou chez l'habitant,
- \* location contre services...

 [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)



**Pour l'ensemble des logements du Crous, une caution solidaire et une assurance sont demandées. Si vous n'avez pas de garant, pensez à demander Visale !**

## CAUTION, ASSURANCES ET AIDES



### À noter

Le prix du loyer en résidence Crous inclut toutes les charges : eau, électricité, chauffage, internet.

### Le dépôt de garantie

150 €	Chambres simples avec sanitaires collectifs
230 €	Chambres simples avec sanitaires individuels
250 €	Studios et T1
230 €/personne	Appartements partagés

- ▶ Vous devrez souscrire une assurance locative (incendie, dégât des eaux...) et une assurance responsabilité civile pour votre logement. Une attestation devra être déposée sur votre compte [messervices.etudiant.gouv.fr/Cite-U](https://messervices.etudiant.gouv.fr/Cite-U) avant votre entrée dans le logement.

## Les aides au logement

Les aides au logement sont attribuées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à tout étudiant en fonction de sa situation personnelle :

- \* ressources,
- \* situation familiale,
- \* nature du logement...

En résidence Crous : l'attestation d'aide au logement doit être complétée et remise au gestionnaire de la résidence. L'aide est alors versée directement au Crous et vous payez uniquement la part du logement restant à votre charge.

-  Faites une simulation de vos droits et votre demande en ligne sur : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



## VISALE, l'aide à la caution locative

La garantie VISALE (VISA pour le Logement et l'Emploi) est une assistance gouvernementale accordée par Action Logement à destination des jeunes de 18 à 30 ans. Elle prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Ce dispositif est entièrement gratuit aussi bien pour vous que pour votre propriétaire. Si ce dernier adhère à Visale, le locataire n'a pas à fournir de garant physique ou moral. Visale peut se mettre en place dans tous les types de parcs de location : aussi bien privés que conventionnés. Vous pouvez la demander dès le mois de juin.

 En savoir plus et vérifier votre éligibilité sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

**VISALE,**  
LE GARANT 100 % GRATUIT  
QUI VOUS OUVRE  
TOUTES LES PORTES !



ActionLogement 



Les résidences du Crous proposent un large choix de logements, de la chambre à l'appartement partagé de 3 à 8 places en colocation. Découvrez l'offre !

## LES TYPES DE LOGEMENTS ET LES TARIFS



### Des chambres simples de 9 m<sup>2</sup> à 10,5 m<sup>2</sup>

Avec sanitaires collectifs et rénovation intérieure (À la résidence Allix, Lyon 5).

- ◆ Tarif mensuel 21-22 :  
eau, électricité, internet et chauffage compris :  
197€/mois, ALS non déduite.



### Des chambres simples de 9 m<sup>2</sup> à 12 m<sup>2</sup>

Avec sanitaires individuels, rénovation intérieure, équipées d'un réfrigérateur et éventuellement d'un micro-ondes.

- ◆ Tarif mensuel 21-22 :  
eau, électricité (sauf Résidence Tréflerie),  
internet et chauffage compris :  
de 258€/mois à 271€/mois, ALS non déduite.





## **Des chambres en appartement partagé, de type colocation**

Avec salle de bain et cuisine communes  
de 3 à 8 chambres individuelles et des T1 bis  
ou T2 pour des étudiants en couple.

- ◆ **Tarif mensuel du T3 au T6 21-22 :**  
eau, électricité, internet et chauffage compris :  
de 240€/mois à 275€/mois ALS ou APL non  
déduite.
- ◆ **Tarif mensuel du T1bis au T2 21-22 :**  
eau, électricité, internet et chauffage compris :  
de 233€/mois à 469€/mois, APL non déduite.

Pour toute demande de colocation en T1bis et  
T2 et avant la finalisation de votre Dossier social  
étudiant, merci de nous contacter à l'adresse :  
[colocation@crous-lyon.fr](mailto:colocation@crous-lyon.fr)



## **Des studios et T1 de 15 m<sup>2</sup> à 18 m<sup>2</sup>**

Avec douche, toilettes et kitchenette  
intégrées dans le studio.

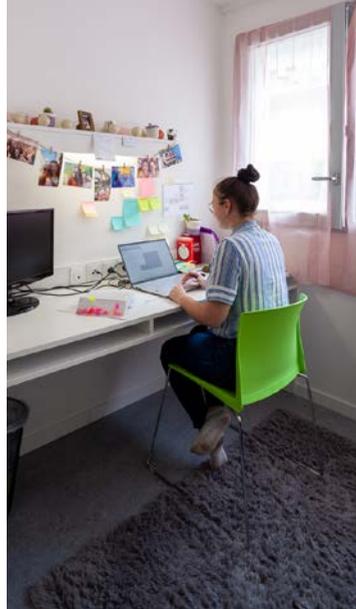
- ◆ **Tarif mensuel 21-22 :**  
eau, électricité, internet et chauffage  
compris :  
de 333€/mois à 410€/mois, APL ou  
ALS non déduite.



## Des logements adaptés aux personnes en situation de handicap

Pour toute demande de logement adapté et avant la finalisation de votre Dossier social étudiant, merci de nous contacter à l'adresse :

 [handicap@crous-lyon.fr](mailto:handicap@crous-lyon.fr)



## Les résidences intergénérationnelles Des T1 et T1bis de 20 m<sup>2</sup> à 30 m<sup>2</sup> en résidence séniors

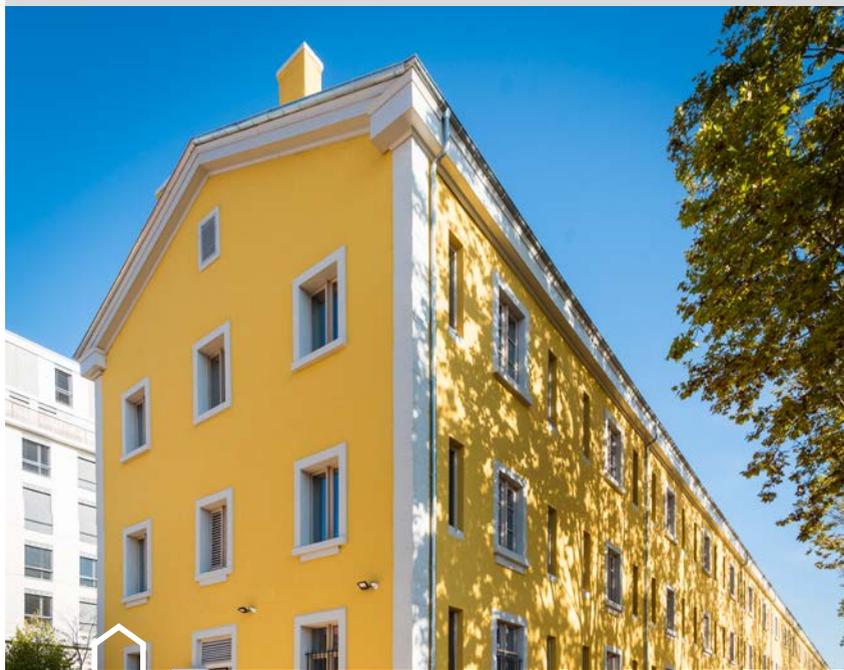
Le Crous et les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) de Lyon et de Villeurbanne se sont associés pour proposer aux étudiants des logements en résidences de personnes âgées (RPA). Ces T1 et T1bis d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> à 30 m<sup>2</sup> sont entièrement meublés.

- ◆ **Tarif mensuel 21-22 :**  
eau, électricité et chauffage compris, entièrement meublés :  
de 265,36€ à 384,5€/mois. L'étudiant s'engage à réaliser entre  
2 et 4 heures de bénévolat par mois auprès des résidents séniors.

Cette offre est réservée en priorité aux étudiants boursiers.  
Les demandes pour la rentrée sont à effectuer à partir de mai  
par mail :

 [resa.rpa@crous-lyon.fr](mailto:resa.rpa@crous-lyon.fr)





## La résidence pour la réussite Parc Blandan (RpR)



Le programme de la résidence pour la Réussite Parc Blandan propose un hébergement de qualité associé à un accompagnement personnalisé : tutorat, ouverture culturelle et à l'actualité, rencontres, activités artistiques et sportives...

Des étudiants volontaires, avancés dans leur cursus universitaire, accompagnent tout au long de l'année les nouveaux étudiants intégrant leur première année d'études supérieures.

### \* Qui peut accéder au programme de la RpR ?

Les étudiants boursiers qui entrent en première année d'études supérieures et sont issus prioritairement du dispositif des cordées de la réussite, de filières technologiques et professionnelles ou d'une zone géographique prioritaire.

### ◆ Tarif mensuel 21-22:

eau, électricité, internet et chauffage compris :  
de 255€/mois pour les colocations et 302€ /mois pour les TI, APL non déduite.

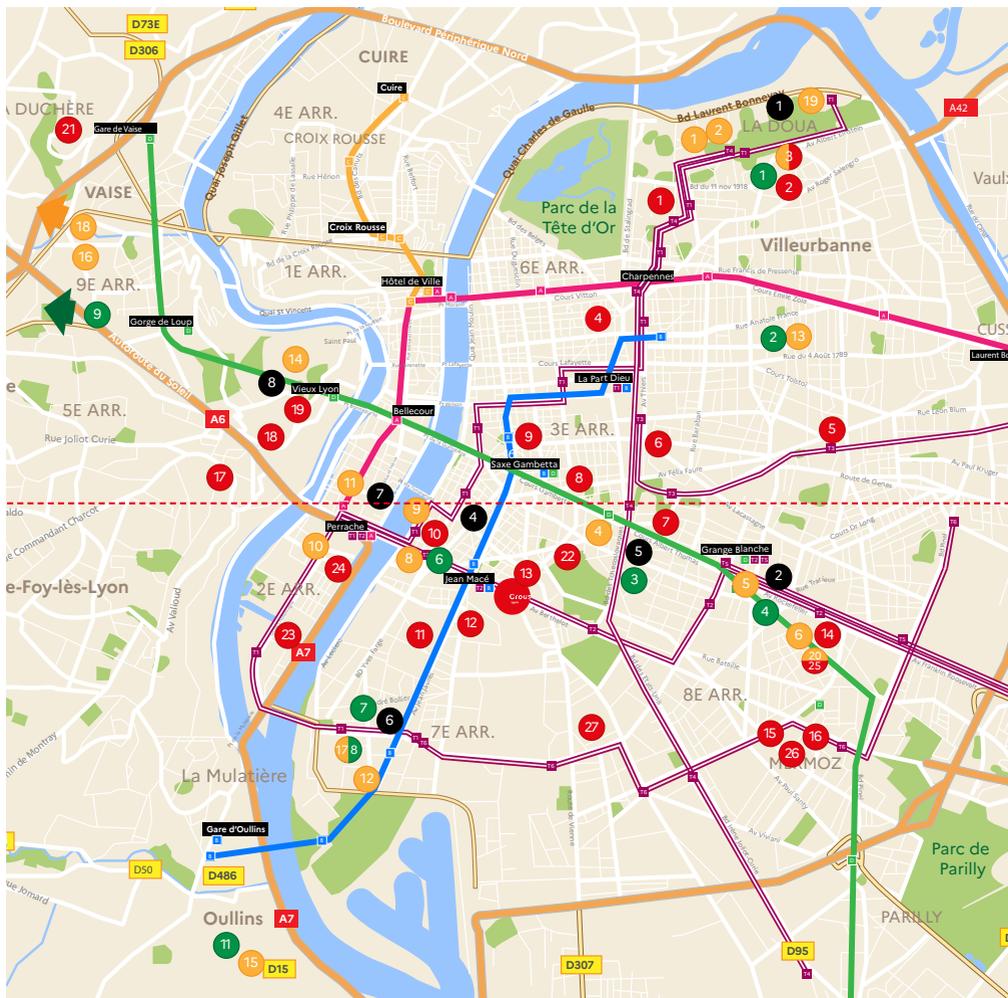


Contact et information :  
[reussite@crous-lyon.fr](mailto:reussite@crous-lyon.fr)



# LES RÉSIDENCES ET LEUR LOCALISATION

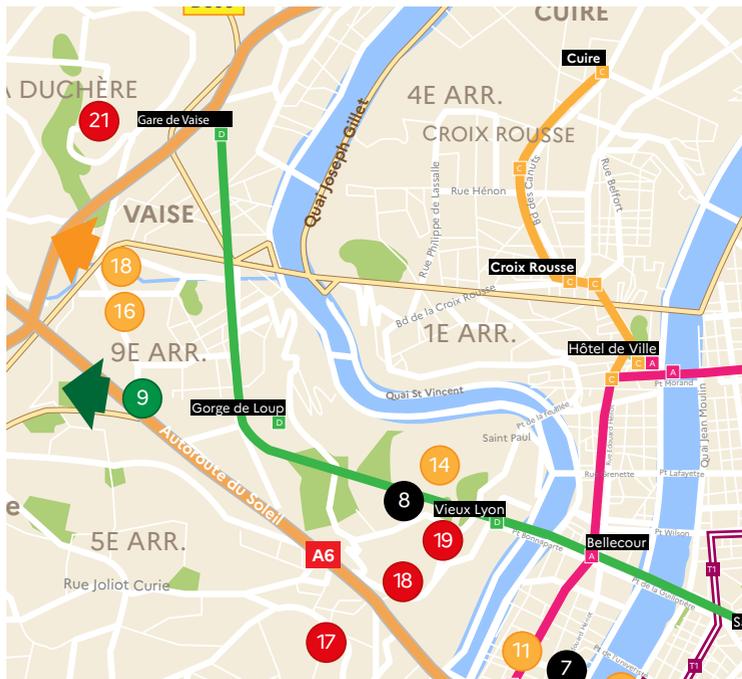
## À Lyon







## Au nord de Lyon



### Les résidences

Les contrats de location sont de 12 mois du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Selon le type de résidences vous pouvez bénéficier soit de l'Aide personnalisée au logement (APL) soit de l'Allocation de logement sociale (ALS).

Tous les logements possèdent des sanitaires individuels à l'exception de la résidence Allix à Lyon 5 (Bâtiment E).

#### 1 Le Tonkin

18 T1 dont 1 adapté PMR  
20 avenue Salvador Allende  
69100 Villeurbanne  
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17

#### 2 Puvis de Chavannes ALS

296 chambres simples  
29, rue Marguerite  
69100 Villeurbanne  
Tél. : 04.78.89.62.02  
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17/C26

#### 3 Madeleine Monod ALS

245 chambres simples  
dont 5 adaptés PMR  
29 rue Marguerite  
69100 Villeurbanne  
Tél. : 04.78.89.62.02  
Accès : Trams T1/T4 - Bus C26

#### 4 Jussieu Studios

162 T1 dont 9 adaptés PMR - 1 T3 -  
716 chambres simples dont 16  
adaptées PMR  
3, avenue Albert Einstein  
69100 Villeurbanne  
Tél. : 04.78.93.34.21  
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17/C26

#### 5 Jussieu ALS

716 chambres simples dont 16  
adaptés PMR - 1 T3  
3, avenue Albert Einstein  
69100 Villeurbanne  
Tél. : 04.78.93.34.21  
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17/C26

#### 6 Les Antonins

404 T1 dont 17 adaptés PMR  
28/30/32 rue des Antonins  
69100 Villeurbanne  
Tél. : 04.78.93.34.21  
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17/C26

#### 7 Einstein

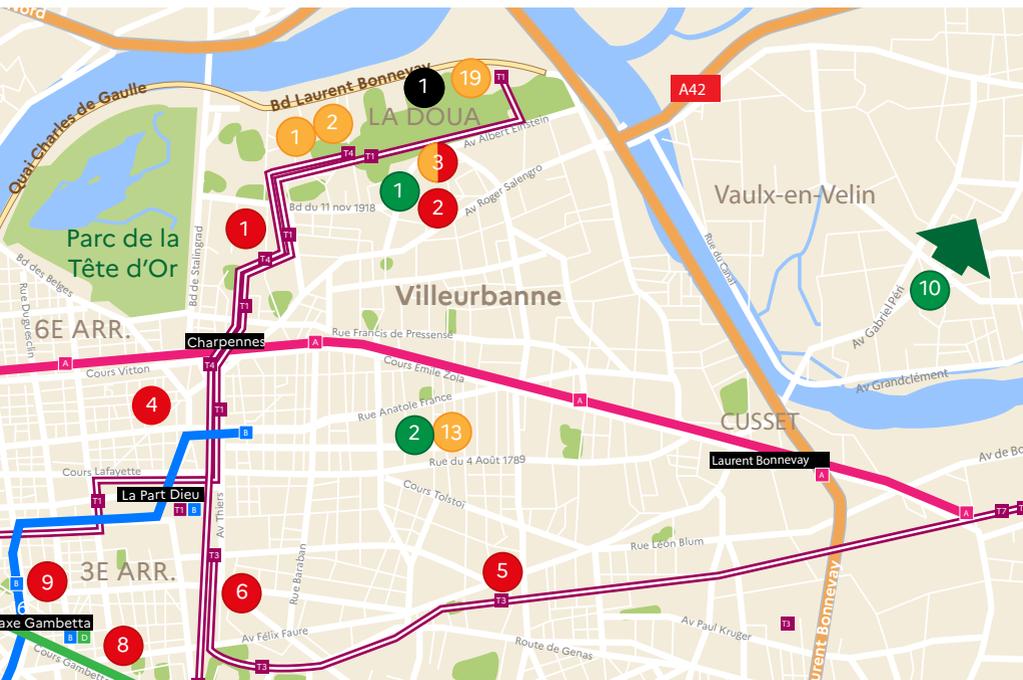
235 T1 - 6 T1 bis  
1, bis av. Albert Einstein  
69100 Villeurbanne  
Tél. : 04.78.93.34.21  
Accès : Trams T1/T4 - C17/C26

#### 8 Althéa

186 T1 - 19 T1 bis - 1 T3  
1-3, avenue Albert Einstein  
69100 Villeurbanne  
Tél. : 04.78.93.34.21  
Accès : Tram T1 - Bus C17/C26

#### 9 Archimède

185 T1, 1T1bis, 1T2, 18 T5  
7A Avenue Albert Einstein  
69100 Villeurbanne  
Accès : Trams T1/T4 - Bus C17/C26



#### 4 Bugeaud

57 studios dont 18 adaptés PMR  
 2 T2 - 2 T5 - 1 T4  
 119 rue Bugeaud  
 69006 Lyon  
 Tél. : 04.78.93.34.21  
 Accès : Métro A et B - Bus  
 37/38/70/C1/ C2/C6

#### 5 Joseph Cartellier

210 TI  
 71-77 rue Jean Jaurès 69100  
 Villeurbanne  
 Tél. : 04.78.54.35.15  
 Accès : Bus C11

#### 6 Paul Bert

27 TI dont 2 adaptés PMR  
 5 TI bis  
 8, rue Moissonnier 69003 Lyon  
 Tél. : 04.78.54.08.62  
 Accès : Métro B - Tram T3 - Bus  
 C11/C16

#### 8 André Lirondelle ALS

77 chambres simples  
 et 22 TI réservés aux enseignants  
 chercheurs  
 6 rue Rachais 69003 Lyon  
 Tél. : 04.78.60.13.20  
 Accès : Métro D et B - T4 et 1  
 Bus C11/C7/ C23/C25

#### 9 Voltaire

41 TI dont 2 adaptés PMR  
 2 T2 adaptés PMR  
 67, rue Voltaire 69003 Lyon  
 Accès : Métro B - Bus C4/C7/C14

#### 17 André Allix ALS

737 chambres simples - 164  
 chambres avec sanitaires collectifs  
 - 25 colocations - 12 TI - 2 T2 - 1 T3  
 2, rue Soeur Bouvier 69005 Lyon  
 Tél. : 04.78.25.47.13  
 Accès : Bus 46/49/C20e Funiculaire

#### 17 Arches d'Agrippa

283 TI dont 16 adaptés PMR  
 Rue du Fort St Irénée 69005 Lyon  
 Tél. : 04.78.25.47.13  
 Accès : Bus 46/49/C20e Funiculaire

#### 17 Fort Saint-Irénée

30 TI - 72 TI bis - 8 T2  
 2, rue Soeur Bouvier 69005 Lyon  
 Tél. : 04.78.25.47.13  
 Accès : Bus 46/49/C20e Funiculaire

#### 17 Perrin-Fayolle

62 TI  
 2, rue Soeur Bouvier 69005 Lyon  
 Accès : Bus 46/49/C20e Funiculaire

#### 17 Commandant Charcot

44 TI - 8 T5  
 2 rue soeur Bouvier 69005 Lyon  
 Tél. : 04.78.25.47.13  
 Accès : Bus 46/49/C20e Funiculaire

#### 18 Philomène Magnin

122 TI - 1 T4 - 9 T5  
 1 place Abbé Larue Rue des Farges  
 69005 Lyon  
 Accès : Funiculaire 1  
 Bus 66/90

#### 19 Jean Meygret

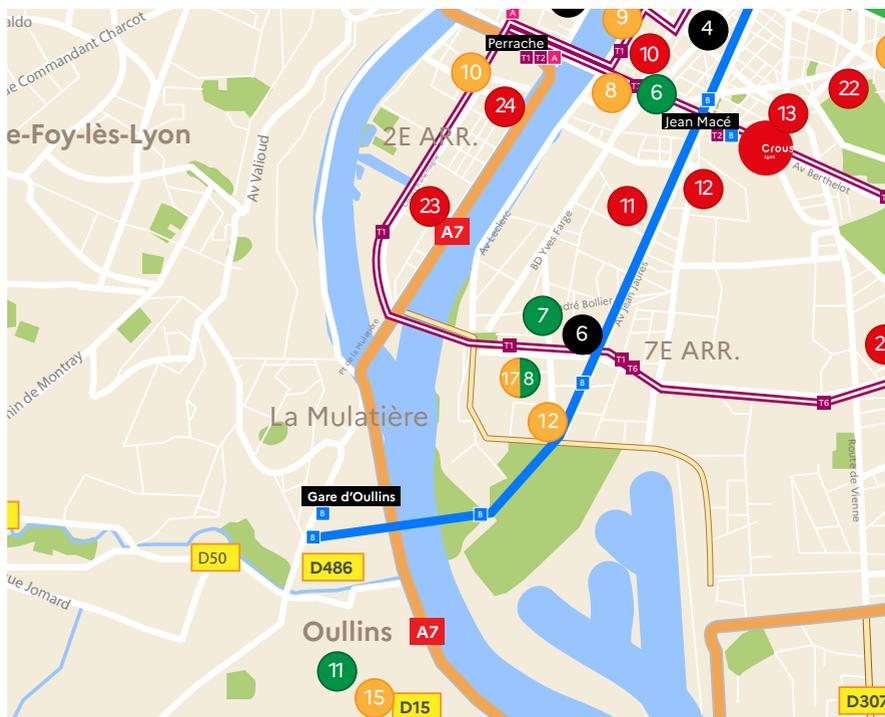
66 TI - 2 Tibis - 6 adaptés PMR  
 9 rue du Professeur Marion  
 69005 Lyon  
 Accès : Funiculaire 1

#### 21 La Duchère

98 TI dont 6 adaptés PMR  
 7 T5 dont 4 adaptés PMR  
 3, rue Françoise Giroud 69009 Lyon  
 Accès : C14 - Bus 66



## Au sud de Lyon



### Les résidences

Les contrats de location sont de 12 mois du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Selon le type de résidences vous pouvez bénéficier soit de l'Aide personnalisée au logement (APL) soit de l'Allocation de logement sociale (ALS). Tous les logements possèdent des sanitaires individuels à l'exception de la résidence Allix à Lyon 5 (Bâtiment E).

**7 Jacques Cavalier ALS**  
218 chambres simples 20 T1 dont  
6 adaptés PMR - 4 collocations  
de 6 chambres  
8, rue Jeanne Koehler - 69003 Lyon  
Tél. : 04.78.54.08.62  
Accès Métro D - Bus C16

**10 Les Quais**  
181 T1 dont 5 adaptés PMR - 4 T6  
94 rue Pasteur - 69007 Lyon  
Accès : Métro B - Tram T1/T2 - Bus  
C12/ C22/C4/C7

**11 Les Girondins**  
116 T1 dont 9 adaptés PMR - 9 T7  
39 rue Pré-Gaudry - 69007 Lyon  
Tél. : 04.78.61.41.41  
Accès : Métro B - Tram T1/T2

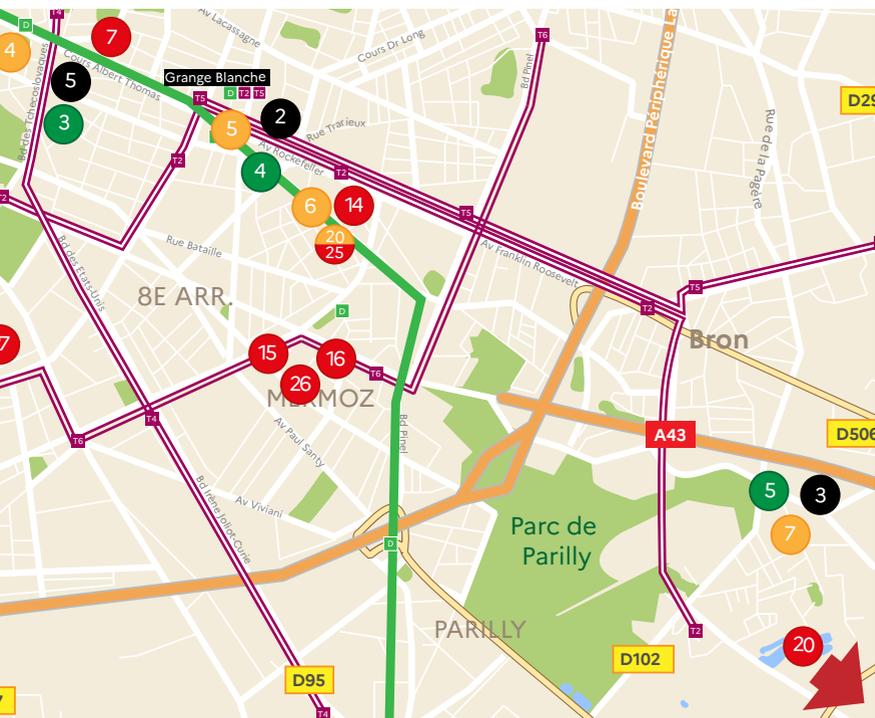
**12 Benjamin Delessert ALS**  
263 chambres simples - 53 T1 dont  
4 adaptés PMR - 5 T2  
145, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon  
Tél. : 04.78.61.41.41  
Accès Métro B - Tram T2 - Bus  
C7/C12

**11 Madeleine ALS**  
343 chambres simples  
4, rue du Sauveur - 69007 Lyon  
Tél. : 04.72.80.49.62  
Accès : Métro B - Tram T2  
Bus C7/C26

**13 Garibaldi**  
185 T1, 7 T1 bis  
360, rue Garibaldi - 69007 Lyon  
Tél. : 04.72.80.49.62  
Accès : Métro B - Tram T2 - Bus  
C7/C12

**14 Paradin**  
260 T1 dont 10 adaptés PMR  
40 T1 bis  
19, rue Guillaume Paradin  
69008 Lyon  
Tél. : 04.78.74.13.12  
Accès : Métro D - Bus C26  
Tram T6

**15 Croix du Sud**  
169 T1 dont 14 adaptés PMR- 24  
T1 bis  
115, av. Général Frère - 69008 Lyon  
Tél. : 04.78.75.54.38  
Accès : Métro D - Bus C23 - Tram T6



**16 Saint-Exupéry**

333 T1 dont 100 pour les apprentis  
 et 21 adaptés PMR - 9 T5 - 11 T7  
 29, rue du professeur Nicolas  
 69008 Lyon  
 Tél. : 04.78.74.41.64  
 Accès : Tram T6- Métro D  
 Bus C15/C26

**20 Aimé Césaire**

118 T1 - 4 T5  
 24, rue Maréchal Leclerc  
 69800 Saint-Priest  
 Tél. : 04.72.78.41.60  
 Accès : Tram T2 - Bus C25/50

**22 Parc Blandan**

212 T1 dont 12 T1 adaptés PMR  
 - 15 T4  
 4, ruelle du grand Casernement  
 69007 Lyon  
 Accès : Métro D - Tram T2 - Bus C7

**23 Confluence**

65 T1 et 6 T5  
 120 rue Delandine - 69002 Lyon  
 Accès : Tram T1 - Métro A,  
 Gare Perrache

**24 Georges Rinck**

41 T1  
 21 rue Delandine - 69002 Lyon  
 Accès : Gare Perrache, Tram T1 &  
 T2 - Métro A

**25 Françoise Barré-Sinoussi**

224 T1 dont 13 adaptés PMR  
 et 28 colocations  
 15 rue G. Paradin - 69008 Lyon  
 Accès : Métro D - Bus C26 - Tram T6

**26 Claudie Haigneré**

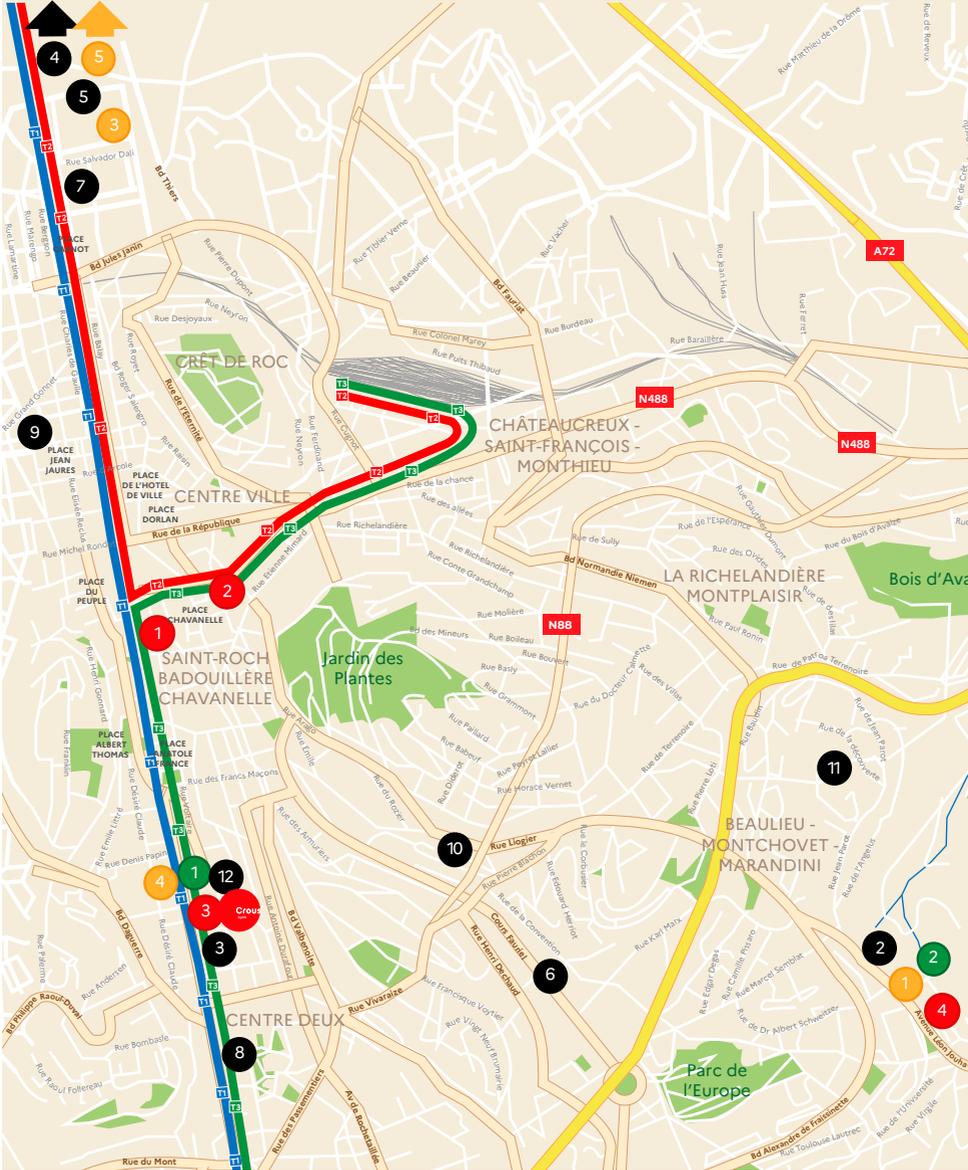
656 T1  
 29 rue Professeur Nicolas - 69008 Lyon  
 Accès : Tram T6 - Métro D  
 Bus C15/C2

**27 Patay**

110 T1  
 Impasse Patay - 69007 Lyon  
 Accès : Tram T4 & T2 - Bus C12



# À Saint-Étienne





## Les établissements

1. IUT - 28, avenue Léon Jouhaux 42000 Saint-Étienne
2. Université Jean Monnet Campus Métare - 23, rue du Dr Paul Michelon 42000 Saint-Étienne
3. Maison de l'Université Jean Monnet - 10, rue Tréfilerie 42000 Saint-Étienne
4. Université Jean Monnet Faculté de Médecine - 10, rue Barrouin 42000 Saint-Étienne
5. Télécom Saint-Étienne - 25, rue Dr Rémy Annino 42000 Saint-Étienne
6. École des Mines de Saint-Étienne - 158, cours Fauriel 42000 Saint-Étienne
7. Ecole Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne - 3, rue Javelin Pagnon 42000 Saint-Étienne
8. École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale - 27, rue des Docteurs Charcot 42000 Saint-Étienne
9. Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne - 1, rue Buisson 42000 Saint-Étienne
10. Emlyon business school - 51, cours Fauriel 42000 Saint-Étienne
11. ENISE - Centrale Lyon - 58, rue Jean Parot 42000 Saint-Étienne
12. Université Jean Monnet - Campus Tréfilerie - 10, rue Tréfilerie 42000 Saint-Étienne



## Les cafétérias

1. Cafétéria Sciences - 23, rue Paul Michelon 42000 Saint-Étienne
2. Cafétéria IUT - 28, avenue Léon Jouhaux 42000 Saint-Étienne
3. Cafétéria Télécom - 18, rue du Professeur Benoit Lauras 42000 Saint-Étienne
4. Cafétéria Tréfilerie - 31 bis, rue du 11 novembre 42000 Saint-Étienne
5. Cafétéria Médecine - 10, rue de la Marandière - 42270 Saint Priest en Jarez 42000 Saint-Étienne



## Les restaurants

1. Restaurant Tréfilerie - 31 bis, rue du 11 Novembre 42000 Saint-Étienne
2. Restaurant Métare - 25, bd Paul Michelon 42000 Saint-Étienne



## Les résidences

Les contrats de location sont de 12 mois du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.  
Tous les logements possèdent des sanitaires.

### 1 Les Arts

**30 studios**  
Maison internationale  
11 rue Gambetta  
42000 Saint Etienne  
**Accès : Tram T1/T2/T3**

### 3 Tréfilerie

**181 T1 - 20 T1 bis dont 5 adaptés PMR - 1 T3**  
18-20, rue Richard  
42100 Saint-Etienne  
Tél. : 04.77.81.85.50  
**Accès : Tram T1/T3 - Bus M7**

### 2 Chavanelle

**43 T1 dont 3 adaptés en PMR - 3 T6**  
9 rue Marcellin Allard  
42000 Saint Etienne  
**Accès : Tram T2/T3**  
**Bus M2/M6/M7, 13**

### 4 Métare ALS

**107 chambres simples avec sanitaires - 34 studios dont 8 adaptés PMR**  
25, Bd Paul Michelon  
42000 Saint-Etienne  
Tél. : 04.77.25.14.62  
**Accès Bus M4/M6**

## Les Résidences à Roanne et Bourg-en-Bresse

### \* Roanne

**76 T1 dont 4 adaptés PMR - 5 T1 bis - 1 T3**  
20/22, rue Raoul Follereau  
42300 Roanne  
Tél. : 04.77.81.85.50  
**Accès : Bus 1/3**

### \* Bourg en Bresse

**51 T1 dont 3 adaptés PMR - 4 T2**  
Boulevard Jules Ferry  
01000 Bourg en Bresse  
Tél. 04.78.93.34.21  
**Accès : Ligne 8 - arrêt Jules Ferry**



Grâce à une offre de services gratuits et à de nombreuses activités votre quotidien est plus facile et plus convivial.

## SERVICES ET ACTIVITÉS EN RÉSIDENCES



### L'animation en résidences

Les nombreux évènements proposés en résidences par les animateurs et les services civiques tout au long de l'année (pots de rentrée, soirées jeux, journée portes ouvertes, activités sportives) ou en inter-résidences (grande soirée jeux, tournois de sport, soirée des talents) sont autant d'occasions de se rencontrer, échanger, se divertir, mieux vivre ensemble.



Plus d'infos:  
[www.crous-lyon.fr/viedecampus/vivre-en-residence](http://www.crous-lyon.fr/viedecampus/vivre-en-residence)



### L'accès Internet haut débit

Tous les logements bénéficient d'un accès wifi en connexion illimitée inclus dans le prix du loyer (sauf résidence Tréfilerie).





## Location de draps

Un service de location de draps avec lavage vous est proposé dans certaines résidences au tarif de 10 € par mois.



## Les équipements collectifs

Dans chaque résidence, différents espaces et équipements sont mis à votre disposition : salles TV, salles de travail, bibliothèques, salles de sport, locaux musicaux, laveries, bacs à composts, etc. Lieux de rencontres, d'échanges, de pratiques, de détente, ils fonctionnent grâce à l'engagement des résidents. Certaines résidences proposent également des jardins partagés et des magasins solidaires pour que les bons plans riment avec développement durable et échanges humains.





Repas complet, déjeuner express,  
café ou pause gourmande ?  
Faites votre choix!

## VOS OPTIONS POUR MANGER PRÈS DES CAMPUS



Cuisiné sur place  
par nos chefs !



### EN CAFET'

Sur place ou à emporter, et selon votre budget, vous prenez votre petit-déjeuner, votre repas de midi ou votre plat à emporter pour le soir : salades, sandwichs, paninis, plats chauds, cookies, viennoiseries, boissons...

- ◆ **Tarif menu étudiant composé d'un sandwich, un laitage et un dessert : 3,30€ et 1€ pour les étudiants boursiers.**

Concerts, expositions itinérantes, actions d'information, animations, menus à thèmes... Les restaurants et les cafétérias universitaires sont aussi des lieux de vie.



### EN RESTO'

Le menu complet à 6 points se compose avec un large choix d'entrées, plats, fromages et desserts.

Une offre végétarienne quotidienne est proposée dans tous les restos' du Crous de Lyon. Nos chefs et leurs équipes cuisinent sur place avec des produits locaux, bio, frais, des viandes et poissons labels responsables.

- ◆ **Tarif menu complet à 6 points 3,30€ et 1€ pour les étudiants boursiers (tarif 20-21).**



## Les Crous s'engagent dans une démarche écoresponsable

Pour une alimentation saine et durable, nos chefs et leurs équipes (chefs de cuisine, diététicienne, conseillers restauration) utilisent des produits de qualité.

Les équipes du Crous de Lyon vous proposent également tous les jours de déguster des produits bio, des fruits et légumes en circuit court, des viandes certifiées Bleu-Blanc-Cœur ou de France, des poissons de pêche durable, du pain bio et éco-citoyen (sans OGM, sans additif, farine locale), du café bio et équitable et des plats végétariens.

Les plats chauds à emporter préparés et cuisinés par les chefs du Crous sont sans conservateur, sans additif et sans excès de sel.

## Izly : le paiement sans contact dans toutes les structures de restauration

Le paiement en restaurant et cafétéria s'effectue exclusivement avec un compte Izly activé et chargé. Vous réglez vos repas avec votre carte d'étudiant ou avec l'appli Izly sur votre smartphone.

### Comment faire ?

Izly vous envoie un e-mail sur l'adresse de messagerie utilisée lors de votre paiement de la CVEC. Vous êtes alors dirigé vers Izly.fr pour activer et charger votre compte en ligne.



Plus d'informations sur :

[www.izly.fr](http://www.izly.fr)



**Animations, ateliers, vie culturelle... Le Crous est présent à chaque étape de votre vie étudiante pour vous aider à bien la démarrer, pour soutenir vos initiatives et pour vous accompagner dans vos projets.**

# LA CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)



## Qui est concerné ?

Tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doivent régler la CVEC d'un montant de 92€ et fournir une attestation d'acquittement à leur établissement.

## Qui est exonéré ?

- \* Les étudiants boursiers (gérés par le Crous ou les Régions) ou bénéficiaires d'une allocation annuelle du Crous.
- \* Les étudiants inscrits en BTS, Diplôme des Métiers d'Art, formations comptables.
- \* Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire.
- \* Les étudiants réfugiés.
- \* Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.



Plus d'infos sur :

[www.crous-lyon.fr/viedecampus/cvec/](http://www.crous-lyon.fr/viedecampus/cvec/)

## À quoi sert la CVEC ?

Elle permet de financer sur les campus des projets qui améliorent l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Quelques exemples : des services d'écoute psychologique, l'aménagement de salles de sport, l'installation de distributeurs de protections périodiques, des formations aux premiers secours, le développement d'épiceries solidaires...

### **Vous avez un projet de vie étudiante à financer ?**

Des commissions CVEC se tiennent chaque mois.

## Comment s'acquitter de la CVEC ?



Avant votre inscription dans l'enseignement supérieur, rendez-vous sur : [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)

### ► Indiquez votre ville d'études

- \* Vous êtes redevable :
  - Le paiement se fait en ligne par CB ; télécharger votre attestation.
- \* Vous êtes exonéré :
  - Vous avez reçu votre notification conditionnelle de bourse, votre exonération est enregistrée et vous pouvez télécharger votre attestation sans avancer les frais.
  - Vous rédigez une attestation sur l'honneur expliquant le motif ouvrant droit à exonération et déposez en ligne les pièces justificatives. Sous deux jours ouvrés, vous recevez une réponse.



**Le Crous propose aussi des activités culturelles, des ateliers découvertes, des animations artistiques, des actions citoyennes ouvertes à tous !**

## **ANIMATIONS ET PROJETS ÉTUDIANTS**



**Rejoins-nous  
sur Instagram  
pour préparer  
ta rentrée  
@crouslyon**

### **Fil'Free, des rendez-vous étudiants toute l'année**

Tout au long de l'année, le programme Fil'Free vous accompagne dans votre vie étudiante sur les réseaux et en présentiel :

- \* Des séances de sport gratuites, du coaching sportif et du yoga,
- \* la Carte Mapstr : les endroits incontournables de votre ville,
- \* des recettes pas chères et de saison et des tutos de chefs,
- \* des vidéos, des lives, des posts, des podcasts, des stories pour se sentir bien dans sa vie étudiante,
- \* des événements : le Free'festival les 23 et 24 septembre 2022, des visites, des ateliers, des forums santé, des rencontres...



Plus d'infos sur les réseaux :

**[linktr.ee/FilFree](https://linktr.ee/FilFree) ou en scannant le QR code.**

### **Le soutien à vos projets**

#### \* Culture ActionS,

Le dispositif Culture-ActionS soutient les projets étudiants. Il est réparti en deux aides :

- le fonds Culture, pour projets culturels et artistiques,
- le fonds ActionS, pour les actions citoyennes, solidaires, sportives ou économiques.

Pour obtenir un financement, vous pouvez présenter votre projet devant une commission qui se tient quatre fois par an.

#### \* 7 concours de création étudiante

Présentez vos créations artistiques lors des concours de création étudiante et soyez récompensé par le Crous. Un bon moyen de valoriser vos talents ! Concours : Photo, BD, Film court, Nouvelle, « Pulsations » pour la musique, Danse et Théâtre.



Plus d'info sur :

**[www.crous-lyon.fr/viedecampus](https://www.crous-lyon.fr/viedecampus)  
ou à [culture@crous-lyon.fr](mailto:culture@crous-lyon.fr)**





# JOBS ÉTUDIANTS ET SERVICES CIVIQUES



## Jobaviz : la plateforme nationale des jobs étudiants des Crous

Sur [jobaviz.fr](http://jobaviz.fr), vous pouvez consulter des offres de service à la personne, aide aux devoirs, garde d'enfants, animation, accueil, télétravail, street-marketing, phoning ou encore des emplois saisonniers.

Les offres d'emploi proposées par les Crous (accueil en résidence, plonge ou service en restauration, assistant administratif...) sont également facilement accessibles sur le site.

Dès que vous êtes étudiant, inscrivez-vous gratuitement pour consulter l'ensemble des offres d'emploi en ligne sur le site :

 [www.jobaviz.fr](http://www.jobaviz.fr)

## Les services civiques

Vous avez moins de 25 ans ?

Envie de vous engager dans une mission d'intérêt général ?

Les volontaires en service civique du Crous de Lyon interviennent dans les résidences pour :

- \* Organiser des évènements : pots de rentrée, soirées jeux, tournois de sport, actions de prévention...
- \* Animer des ateliers qui favorisent les échanges et l'accès à la culture : sorties, spectacles, découverte de lieux culturels...
- \* Sensibiliser au développement durable : gestes écocitoyens, promotion de l'écosolidarité comme les jardins partagés ou les magasins solidaires.

Plus d'infos :

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)



# ADRESSES DES CROUS

## CNOUS

60 boulevard du Lycée  
92170 Vanves  
Tél. 01 71 22 97 61  
[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

## AIX-MARSEILLE - AVIGNON

31 avenue Jules Ferry  
13100 Aix-en-Provence  
Tél. 04 42 900 800  
[crous-aix-marseille.fr](http://crous-aix-marseille.fr)

## AMIENS - PICARDIE

25 rue Saint-Leu  
80000 Amiens  
Tél. 09 69 39 19 19  
[crous-amiens.fr](http://crous-amiens.fr)

## ANTILLES ET GUYANE

Campus universitaire de  
Fouillole  
97110 Pointe-à-Pitre  
Guadeloupe : 0590 89 88 88  
Martinique : 0596 61 03 65  
Guyane : 0594 25 81 24  
[crous-antillesguyane.fr](http://crous-antillesguyane.fr)

## BOURGOGNE FRANCHE- COMTÉ

40 avenue de l'Observatoire  
25000 Besançon  
Tél. 09 69 39 19 19

## DIJON

6b rue du Recteur Marcel  
Bouchard  
21000 Dijon  
Tél. 03 45 34 84 43  
[crous-bfc.fr](http://crous-bfc.fr)

## BORDEAUX - AQUITAINE

18 rue du Hamel  
33800 Bordeaux  
Tél. 05 56 33 92 17  
[crous-bordeaux.fr](http://crous-bordeaux.fr)

## CLERMONT-AUVERGNE

25 rue Étienne Dolet  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. 04 73 34 64 20 (DSE)  
[crous-clermont.fr](http://crous-clermont.fr)

## CORSE

22 avenue Jean Nicoli  
20250 Corte  
Tél. 04 95 45 30 00  
[crous-corse.fr](http://crous-corse.fr)

## CRÉTEIL

70 avenue du Général de Gaulle  
94010 Créteil Cedex  
Tél. 01 40 51 62 00  
[crous-creteil.fr](http://crous-creteil.fr)

## GRENOBLE - ALPES

351 allée Berlioz  
38400 Saint-Martin-d'Hères  
Tél. 0970 150 096  
[crous-grenoble.fr](http://crous-grenoble.fr)

## LILLE - NORD-PAS-DE-CALAIS

74 rue de Cambrai  
59000 Lille  
Tél. 09 69 39 19 19  
[crous-lille.fr](http://crous-lille.fr)

## LIMOGES

39 G rue Camille Guérin  
87000 Limoges  
Tél. 05 55 43 17 00  
[crous-limoges.fr](http://crous-limoges.fr)

## LORRAINE

75 rue de Laxou  
54000 Nancy  
Tél. 09 69 39 19 19  
[crous-lorraine.fr](http://crous-lorraine.fr)

## LYON

59 rue de la Madeleine  
69007 Lyon  
Tél. 04 13 38 40 01  
[crous-lyon.fr](http://crous-lyon.fr)

## MONTPELLIER - OCCITANIE

2 rue Monteil  
34090 Montpellier  
Tél. 04 73 34 64 14  
[crous-montpellier.fr](http://crous-montpellier.fr)

## NANTES - PAYS DE LA LOIRE

2 boulevard Guy Mollet  
44300 Nantes  
Tél. 02 30 06 02 44  
[crous-nantes.fr](http://crous-nantes.fr)

## NICE - TOULON

Maison de l'étudiant Olivier  
Chesneau  
5 Boulevard F. Mitterrand  
06300 Nice  
Tél. 04 92 15 50 55  
[crous-nice.fr](http://crous-nice.fr)

## NORMANDIE

135, boulevard de l'Europe  
76100 Rouen  
Tél. 02 300 60 276  
[crous-normandie.fr](http://crous-normandie.fr)

## ORLÉANS - TOURS

Maison de l'étudiant  
2 rue de Tours  
45100 Orléans  
Tél. 02 38 24 27 00  
[crous-orleans-tours.fr](http://crous-orleans-tours.fr)

## PARIS

39 avenue Bernanos  
75005 Paris  
Tél. 01 40 51 62 00  
[crous-paris.fr](http://crous-paris.fr)

## POITIERS

Division de la vie étudiante -  
Bât. A7  
13 rue Théodore Lefebvre  
86000 Poitiers  
Tél. 05 49 58 86 00  
[crous-poitiers.fr](http://crous-poitiers.fr)

## REIMS

4 b allée des Landais  
51100 Reims  
Tél. 09 69 39 19 19  
[crous-reims.fr](http://crous-reims.fr)

## RENNES - BRETAGNE

7 place Hoche  
35000 Rennes  
Tél. 02 30 30 09 30  
[crous-rennes.fr](http://crous-rennes.fr)

## LA RÉUNION

20 avenue Hippolyte Foucque  
97 490 Sainte-Clotilde  
Tél. 02 62 48 32 51  
[crous-reunion.fr](http://crous-reunion.fr)

## STRASBOURG

1 quai du Maire Dietrich  
67000 Strasbourg  
Tél. 09 69 39 19 19  
[crous-strasbourg.fr](http://crous-strasbourg.fr)

## TOULOUSE - OCCITANIE

58 rue du Taur  
31000 Toulouse  
Tél. 05 61 12 54 70  
[crous-toulouse.fr](http://crous-toulouse.fr)

## VERSAILLES

145 bis boulevard de la Reine  
78000 Versailles  
Tél. 01 40 51 62 00  
[crous-versailles.fr](http://crous-versailles.fr)



# ÉTUDIANTS, UNE BOURSE, UN LOGEMENT : FAITES VOTRE DEMANDE !

**Du 20 janvier au 15 mai 2022**  
en saisissant votre Dossier social étudiant  
sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)